

**- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE ET DU BASSIN
VERSANT DE LA SOURCE D'ARCIER -**

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Mercredi 24 mars 2021 à 16h30

Au siège du syndicat, 1 rue de l'école à La Vèze

Date de la Convocation : 15 mars 2021

Etaient présents :

Elus : M. Jean-Michel CAYUELLA, M. Claude DALLAVALLE, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Béatrix LOIZON, Mme Fleur MANZONI, M. Jacky MOREL, M. Gilles ORY, M. Jean SIMONDON (Suppléant de M. Benoit VUILLEMIN)

Administration : M. BENOIT-GONIN Alexandre et Mme. SILVESTRE Daphné (Syndicat du Marais de Saône.

Absents excusés : M. Christophe LIME, Mme Catherine CUINET (donne procuration à M. Ludovic FAGAUT), M. Benoit VUILLEMIN représenté par son suppléant M. Jean SIMONDON

ORDRE DU JOUR

- 1- Compte de gestion 2020
- 2- Compte administratif 2020
- 3- Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2020
- 4- Budget primitif 2021
- 5- Opérations 2021 du plan de gestion et des nouveaux territoires
- 6- Conventions 2021
- 7- Informations et questions diverses

M. FAGAUT ouvre la séance à 16h30.

Il remercie l'ensemble des membres présents puis excuse les membres retenus par d'autres obligations.

Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

I – Compte de Gestion 2020

M. FAGAUT informe l'assemblée que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution transmis par la Paierie, le compte de gestion se solde par :

- ☞ un résultat de la section de fonctionnement de **+ 16 478.49 €**,
- ☞ un résultat de la section d'investissement de **+ 37582.36 €**

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.
Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2020.

II – Compte Administratif 2020

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.
Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2020.

INVESTISSEMENT

DEPENSES (DI)

Les dépenses d'investissement pour l'année 2020 d'un montant total de **146 301.73 €** correspondent aux réalisations suivantes :

- des dépenses réelles pour un montant total de **48 252.19 €** :

- Etudes (Pontot, Diag. Plan de gestion, études naturalistes) : 14228.27 €
- Acquisitions foncières : 1 561.32 €
- Acquisition véhicule : 16 078.56 €
- Acquisition ordinateur : 3 069.60 €
- Acquisition débroussailleuse : 560 €
- Travaux Ruisseau Grands Terreaux-Alaines : 12 754.44 €.

- des opérations d'ordre ou patrimoniales pour un montant de **60 497.54 €** pour de la reprise de subvention d'investissement (56 628.21 €) et les intégrations d'études (3 869.33 €).

- Régularisation d'écritures de la subvention versée à la Fédération des Chasseurs du Doubs dans le cadre de l'appel à projet en faveur de la biodiversité (2018) : **37 552.00 €**

RECETTES (RI)

Les recettes d'investissement pour l'année 2020 s'élèvent à **183 884.09 €** :

- 81 708.81 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 37 552.00 € Régularisation d'écritures subv. FEDE chasse
- 18 761.00 € Subventions Agence de l'Eau
- 20 203.00 € Subventions sur opérations années antérieures
- 18 103.02 € Participations des collectivités membres
- 7 556.26 € FCTVA

Le solde des opérations d'investissements pour l'année 2020 présente un Excédent de 37 582.36 € (RI-DI).

Cet excédent provient principalement des subventions sur années antérieures qui n'avaient pas été reprises dans le calcul des participations des collectivités membres sur l'année 2020, conformément à la demande des élus.

A cet excédent, il faut rajouter le solde des Restes à Réaliser de l'année 2020 (opérations programmées et budgétisées sur 2020 non payées qu'il faut reporter sur 2021) pour connaître le résultat final de l'exercice.

RAR 2020 :

- 43 916.00 € en recettes d'investissement (Subventions liées aux opérations en cours)
- 46 000.00 € en dépenses d'investissement (Opérations engagées Acquisitions de terrains, solde diagnostique plan de gestion, nouveau plan de gestion)

Le solde des Restes à Réalisés 2020 présente un résultat négatif de 2 084.00 €.

Le résultat final de l'exercice 2020 en investissement, s'élève donc à 37 582.36 – 2 084.00 = 35 498.36 €

NB : Ce montant sera à déduire des participations en investissement 2021

FONCTIONNEMENT

DEPENSES (DF)

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de **248 683.48 €** en 2020 correspondent à :

- **170 844.00 €** de dépenses réelles incluant notamment :
 - les frais de personnel et assurances : 115 602.90 €
 - les charges de gestion courante, impôts, taxes et assurances 19 664.96 €
 - les charges locatives 10 041.00 €
 - les visites, le journal du marais, les manifestations extérieurs 500 €

- Les travaux : suivi qualité des eaux et entretien de terrain prévus dans le plan de gestion : 25 035.14 €

- **77 839.48 €** d'opérations d'ordres pour les dotations aux amortissements.

RECETTES (RF)

Les recettes de fonctionnement s'élèvent pour l'année 2020 à **265 161.97 €** :

- 45 620.50 € en opérations d'ordres ou patrimoniales
- 11 009.98 € travaux en régie
- 138 673.98 € participations des collectivités membres
- 13 864.51 € participation emploi CUI/CAE (Etat 352.30 + CD 5 950.71 + Syndicat du Plateau 7 561.50 €)
- 52 127.00 € participation Agence de l'Eau (25 922.00 € pour les postes du personnel, 26 205.00 € subventions travaux d'entretien prévus dans le plan de gestion)
- 3 866.00 € Subventions et reversements de charges (visites guidées, suivi qualité des eaux...)

Les opérations de fonctionnement de l'année 2020 se soldent par un excédent de la section de fonctionnement de 16 478.49 € (RF-DF).

NB : Ce montant sera à déduire des demandes de participations en fonctionnement 2021.

REPORTS ANTERIEURS

Complémentairement, les résultats antérieurs de 2019 s'élevaient à :

- ☞ **+ 7 945.98 €** en fonctionnement, (R002)
- ☞ **+ 70 930.51 €** en investissement. (R001)

Ainsi, les résultats 2020 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

- ☞ **+ 24 424.47 €** (excédent) en fonctionnement,
- ☞ **+ 108 512.87 €** (excédent) en investissement,

Considérant que le compte de gestion 2020 transmis par la Paierie départementale, est conforme à la comptabilité administrative 2020.

M. FAGAUT quitte la séance.

Après en avoir délibéré, M. Jean-Michel CAYUELLA, Vice-Président du Syndicat propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2020.

III - Affectation et reprise des résultats 2020

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Le compte administratif 2020, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de **+ 24 424.47 €** et un excédent de la section d'investissement de **+ 108 512.87 €**.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

Excédent d'investissement : + 108 512.87 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 46 000.00 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 43 916.00 €

Le total des restes à réaliser représente un solde négatif de 2 084.00 €

Par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, le besoin de financement étant largement couvert par l'excédent d'investissement, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
R 001	Excédent d'investissement reporté	+ 108 512.87
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 24 424.47 €

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2020 sur le budget primitif 2021.

Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats 2020 sur le Budget Primitif 2021.

IV – Budget 2021 et Participations

Budget 2021

M. FAGAUT présente la proposition de budget primitif 2021 au Comité syndical.

INVESTISSEMENT	
Dépenses : 218 907.91 €	
<ul style="list-style-type: none">• 30 000.00 € : Frais d'études (2031) dont 13 000 € de RAR• 38 000,00 € : Terrains nus (2111) dont 33 000 € de RAR• 60 800.00 € : Aménagement de terrain (2128)• 5 000,00 € : Autres matériels et outillages (2158)• 500.00 € : Autres aménagements de terrain (21728)• 500.00 € : Installation Générale (2181)• 30 000.00 € : matériel de Transport (2182)• 2 500,00 € : Matériel de bureau et informatique (2183)• 500,00 € : Mobilier (2184)• 1 000,00 € : Aménagement de terrains, valorisation (2312)• 48 107.91 € : <i>Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 040</i>• 3 000.00 € : <i>Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 041</i>	
Recettes : <u>290 838.43 €</u>	
<ul style="list-style-type: none">• 108 512.87 € : <i>Solde excédent investissement reporté (001)</i>• 12 000.00 € : FCTVA (10222)• 70 566.00 € : Subventions dont 43 916.00 € de Restes à réaliser	

- 19 053.48 € : Participations statutaires des collectivités membres
- 1 200.00 € : Convention participation aéroport étude Pontot
- 76 506.08 € : Amortissements (Comptes 28)
- 3 000.00 € : Transfert d'études suivies de travaux

Le Budget d'investissement est en suréquilibre de 71 930.52 € qui se justifie par l'excédent reporté 2020.

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 251 471.08 €

- 53 530.00 € : Charges à caractère général (Comptes 60, 61, 62, 63512, 637)
- 119 925.00 € : Charges de personnel (Comptes 62, 63, 64)
- 1 500.00 € : Dépenses imprévues (Compte 022)
- 10.00 € : Charges diverses et Redevances (Comptes 65)
- 76 506.08 € : Dotations aux amortissements (6811)

Recettes : 259 417.06 €

- 24 424.47 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 142 405.70,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 7 000.00 € : Participation Synd Plateau au contrat CAE
- 422.76 € : Subventions Etat (74718)
- 29 119.00 € : Subventions Agence de l'eau (7478)
- 5 950,00 € : Autres subventions (Conseil Départemental : CUI-CAE + Subv ENS)
- 50 095.14 € : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat, chapitre 042 (Opérations patrimoniales 777) 47 107.91 € + Travaux en Régie 2 987.23 €

Le Budget de fonctionnement présente un suréquilibre global de 7 945.98 €

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2021.

Participations 2021 :

Il présente également le calcul du montant des participations 2021 :

Il rappelle la délibération du 5 juin 2019 approuvant la modification des statuts du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'article concernant la contribution des adhérents et la clé de répartition définie comme suit :

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat, subventions déduites, sont couvertes par la participation des membres du syndicat. La part résiduelle de ces charges est répartie entre les membres selon les règles fixées ci-après :

- Participation du Département : La participation globale du Département s'élève à 60 % des dépenses d'investissement du syndicat, et 40 % de ses dépenses de fonctionnement ;
- Participation des EPCI membres :
 - La participation globale des EPCI membres s'élève à 40 % des dépenses d'investissement et à 60 % de ses dépenses de fonctionnement ;

- La répartition de la participation de chaque EPCI est déterminée en fonction de la clef de répartition suivante. Les modalités de calcul du taux de participation, selon ces critères, sont détaillées ci-dessous.

		Fonctionnement	Investissement
PART EPCI	CAGB	87 %	87 %
	CCPHD	13 %	13 %

Modalités d'appel de la contribution des membres : les montants des contributions appelées pour chaque membre sont soumis, chaque année, à délibération du Comité syndical.

M. FAGAUT indique que les contributions pour le budget d'investissement 2021 sont réduites en raison des reports 2020 mais qu'ils devraient être revus à la hausse dès 2022.

Il propose donc d'approuver les montants des participations 2021, intégrées dans le budget primitif tels que présentées dans les tableaux ci-dessous :

PARTICIPATIONS AU SYNDICAT DU MARAIS - ANNEE 2020-2021

BILAN FONCTIONNEMENT 2020

FONCTIONNEMENT ENT	Dépenses		Recettes						Reste à charge	BESOIN PARTICIPATIONS 2020			TOTAL AVEC PARTICIP	
	Budgétisé	Réalisé	Département	ASP	Agence de l'eau	Syndicat Plateau	Amortissement subv	REGIE + DGFIP		Dept 40%	GBM 87%	CCPHD 13 %		
Frais de Personn	118 000,00 €	115 602,90 €	5 950,71 €	352,30 €	25 922,00 €	7 561,50 €		11 000,98 €						
Amortissements/ Opérations d'ordre	77 839,48 €	77 839,48 €												
Charges à caract	40 990,00 €	29 705,96 €					45 620,50 €							
suivi qualité eau	6 000,00 €	5 165,14 €	3 241,00 €		6 481,00 €									
terrain/invasives	3 000,00 €	2 890,00 €			7 305,00 €									
in terrain/Brosses	26 000,00 €	16 980,00 €			12 419,00 €									
visites	1 500,00 €	500,00 €												
			Subv.ENS					625,00 €						
TOTAUX	273 329,48 €	248 683,48 €	9 816,71 €	352,30 €	52 127,00 €	7 561,50 €	45 620,50 €	11 009,98 €	122 195,50 €	48 878,20 €	63 786,05 €	9 531,25 €	122 195,50 €	

R002 2019

R002 2019

AJUSTEMENT PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT 2020

Participations 2020	Ajustement 2020	
	Besoin	Différence
Département	48 878,20 €	6 591,39 €
GBM	63 786,05 €	8 601,77 €
CCPHD	9 531,25 €	1 285,32 €
Total	122 195,50 €	16 478,48 €

PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT 2021

FONCTIONNEMENT ENT	Dépenses Budgétisé	Recettes					Reste à charge	PARTICIPATIONS 2020			TOTAL AVEC PARTICIP
		Département	ASP	Agence de l'eau	Syndicat Plateau	Amortissement subv		REGIE	Dept 40%	GBM 87%	
Frais de Personnel	119 925.00 €	5 950.00 €	422.76 €	25 000.00 €	7 000.00 €	2 987.24 €	78 565.00 €				
Amortissements/ Opérations d'Ordre	76 506.08 €				47 107.91 €		29 398.17 €				
Charges à caract suivi qualite eau terrain/invasives	43 240.00 €			3 000.00 €			43 240.00 €				
	6 000.00 €			1 119.00 €			3 000.00 €				
	3 800.00 €						2 681.00 €				
							- €				
							- €				
visites	2 000.00 €						2 000.00 €				
							- €				
							- €				
TOTAUX	251 471.08 €	5 950.00 €	422.76 €	29 119.00 €	7 000.00 €	2 987.24 €	158 884.17 €	63 553.67 €	82 937.54 €	12 392.97 €	251 471.08 €
				Total Recettes							
											92 586.91 €

R002: 24 424.47 €

Soit 7 945.98 (R002 2019) + 16 478.49 (a déduire en ajustement 2021)

PARTICIPATION DE FONCTIONNEMENT 2021

Participations 2021	Ajustement 2020	Participations 2021 après AJ 2020	Répartition	
			Mars 80%	Solde 20% Sept
Département	6 591.39 €	56 962.28 €	45 569.82 €	11 392.46 €
GBM	8 601.77 €	74 335.77 €	59 468.61 €	14 867.15 €
CCPHD	1 285.32 €	11 107.65 €	8 886.12 €	2 221.53 €
TOTAL	16 478.49 €	142 405.69 €		
				56 962.28 €
				74 335.77 €
				11 107.65 €

142 405.69 €

BILAN INVESTISSEMENT 2020
Hors Participations

INVESTISSEMENT	DEPENSES		RECETTES				BESOINS PARTICIPATIONS 2020				COMMUNAUTES COM 40%	
	Budgétisé	REALISE	Agence de l'eau	Amortissement subv	Recettes Div antérieures 2020 + FCTVA	TOTAL	Reste à charge	RAR 2020	SOLDE 2020	Dept 60%	GBM 87%	CCPHD 13%
Amortissements/Opérations d'ordre/Régie	62 012.50 €	56 628.21 €		77 839.48 €		77 839.48 €	- 21 211.27 €	- €	- 21 211.27 €			6 958.14 €
Intégration études	5 070.00 €	3 869.33 €		3 869.33 €		3 869.33 €	- €	- €	- €			
Frais d'Etudes						- €	- €	- €	- €			
Diag plan de Gestion	7 850.00 €	3 656.27 €			2 194.00 €	2 194.00 €	- 1 462.27 €	- 7 666.00 €	- 6 203.73 €			
Etude Restaurat Pontot	15 890.00 €	6 612.00 €	11 105.00 €		6 663.00 €	17 768.00 €	- 11 156.00 €	- €	- 11 156.00 €			
Plan de Gestion	13 000.00 €	- €				- €	- €	8 500.00 €	8 500.00 €			
Insectes/Criseaux/Amphibiens	3 960.00 €	3 960.00 €			8 880.00 €	8 880.00 €	- 4 920.00 €	- €	- 4 920.00 €			
Acquisitions Foncières						- €	- €	- €	- €			
Etangs	18 000.00 €	- €				- €	- €	9 000.00 €	9 000.00 €			
Nvelles Acq	20 000.00 €	1 561.32 €				- €	1 561.32 €	7 500.00 €	9 061.32 €			
Immobilisation corporelles	4 000.00 €	560.00 €				- €	560.00 €	- €	560.00 €			
Ordi	3 535.00 €	3 069.60 €				- €	3 069.60 €	- €	3 069.60 €			
Acq voitures	16 500.00 €	16 078.56 €				- €	16 078.56 €	- 8 250.00 €	7 828.56 €			
Travaux						- €	- €	- €	- €			
Réouverture Parc 7			7 656.00 €		2 466.00 €	10 122.00 €	- 10 122.00 €	- €	- 10 122.00 €			
Ruisseau Grands Terraux-Aînaes	13 000.00 €	12 754.44 €				- €	12 754.44 €	- 5 000.00 €	7 754.44 €			
						- €	- €	- €	- €			
FCTVA					7 556.26 €	7 556.26 €	- 7 556.26 €	- €	- 7 556.26 €			
Appel A projet Mares	37 552.00 €	37 552.00 €			37 552.00 €	37 552.00 €	- €	- €	- €			
						- €	- €	- €	- €			
TOTAUX	220 369.59 €	146 301.73 €	18 761.00 €	81 708.81 €	65 311.26 €	165 781.07 €	- 19 479.34 €	2 084.00 €	- 17 395.34 €	- 10 437.20 €	- 6 053.58 €	- 904.56 €

Ce montant correspond au besoin (ou excédent) total de l'année nécessaire à l'équilibre du budget et devant faire l'objet d'une participation (ou rétrocession) des collectivités membres

Participations 2020 18 103.02 €
Total Recettes 2020 183 884.09 €
Total Fin d'Exercice 2020 37 582.36 €
Correspond aux part. 2020 (18 103.02) + solde excédentaire des restes à charge 2020 (19 479.34)

Il faut ajouter à ce montant le solde des Restes à Réaliser 2020 et le déduire le total des demandes de participations 2021

RESTES A REALISER 2020

RAR 2020	
Dépenses	46 000.00 €
Recettes	43 916.00 €
Total	2 084.00 €

Le montant définitif des restes à charges pour l'année 2020 présente un solde positif de : 37 582.36 € - 2 084.00 € = 35 498.36 € à déduire des demandes de participations 2021

AJUSTEMENT PARTICIPATIONS 2020

	Participations 2020	Ajustement 2020	
		Besoin	Différence
Département	10 861.81 €	- 10 437.20 €	21 299.01 €
GBM	6 299.85 €	- 6 053.58 €	12 353.43 €
CCPHD	941.36 €	- 904.56 €	1 845.92 €
	18 103.02 €	- 17 395.34 €	35 498.36 €

BESOINS INVESTISSEMENT 2021

INVESTISSEMENT	DEPENSES 2021	RECETTES			Reste à charge	PARTICIPATIONS 2021		
		Agence de l'eau	Amortissmt	Recettes Div (FCTVA)		Dept 60%	COMMUNAUTES COM 40%	
							21 820.73 €	
					CBM 87%	CPHD 13 %		
Amortissements/Opérations d'ordre/Règle	47 107.91 €		76 506.08 €		- 29 398.17 €			
Intégration études	3 000.00 €		3 000.00 €		- €			
Frais d'Etudes					- €			
Etude Insectes / ornitho	17 000.00 €				17 000.00 €			
Acquisitions Foncières					- €			
Nvelles Acq	5 000.00 €	2 500.00 €			2 500.00 €			
Immobilisation corporelles	1 500.00 €				1 500.00 €			
Ordi	2 500.00 €				2 500.00 €			
Girobroyeur	5 000.00 €				5 000.00 €			
Acq Tracteur	30 000.00 €				30 000.00 €			
Travaux					- €			
Réouverture Molinaie	33 300.00 €	16 650.00 €			16 650.00 €			
Ruisseau Moulin	24 000.00 €	7 500.00 €			16 500.00 €			
Aménagement parc paturage	3 500.00 €				3 500.00 €			
Plantations sortie Alaine	1 000.00 €				1 000.00 €			
FCTVA					11 000.00 €			
Aerodrome sur Pontot					1 200.00 €			
TOTAUX	172 907.91 €	26 650.00 €	79 506.08 €	12 200.00 €	54 551.83 €	32 731.10 €	18 984.04 €	2 836.70 €
			Total Recettes					
								118 356.08 €

PARTICIPATIONS INVESTISSEMENT 2021

	Besoins 2021	Ajustement 2020	Participations 2021	Répartition		
				Mars 80%	Solde 20% Sept	
Département	32 731.10 €	- 21 299.01 €	11 432.09 €	9 145.67 €	2 286.42 €	11 432.09 €
GBM	18 984.04 €	- 12 353.43 €	6 630.61 €	5 304.49 €	1 326.12 €	6 630.61 €
CCPHD	2 836.70 €	- 1 845.92 €	990.78 €	792.62 €	198.16 €	990.78 €
TOTAL	54 551.83 €	- 35 498.36 €	19 053.48 €			

Après en avoir délibéré,

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité le montant des participations pour l'année 2021 telles que présentées, à savoir :

PARTICIPATIONS AU SYNDICAT DU MARAIS - ANNEE 2021

PARTICIPATIONS FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT COLLECTIVITES 2021

	FONCT	INV	TOTAL	Répartition 2021				68 394,37 €	
				Avril 80%		septembre 20%			Inv
				Fonct	Inv	Fonct	Inv		
Département	56 962,28 €	11 432,09 €	68 394,37 €	45 569,82 €	9 145,67 €	11 392,46 €	2 286,42 €	68 394,37 €	
GBM	74 335,77 €	6 630,61 €	80 966,38 €	59 488,62 €	5 304,49 €	14 867,15 €	1 326,12 €	80 966,38 €	
CCPHD	11 107,65 €	990,78 €	12 098,43 €	8 886,12 €	792,62 €	2 221,53 €	198,16 €	12 098,43 €	
Total	142 405,70 €	19 053,48 €	161 459,18 €						

Pour info :

Part 2020	Part 2021	Différence
156 777,00 €	161 459,18 €	4 682,18 €

Soit une augmentation globale de 4 682,18 € en 2021 qui représente 2,98 % d'augmentation

V – Opérations 2021 du Plan de Gestion et des nouveaux territoires

M. FAGAUT présente le programme d'opérations de 2021 d'investissement dont le principe, le montant des dépenses et le plan de financement doivent être validés :

PLAN DE GESTION			
COMPTE	OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL	Subv AE
2312	Plantation Alaines	1 000.00 €	-
2031	Etude Insectes-Ornitho	17 000.00 €	-
2111	Nvelles Acquisitions Foncières	5 000.00 €	2 500.00 €
2128	Réouverture Molinaie avec accès	33 300.00 €	16 650.00 €
2128	Aménagement parc pâturage	3 500.00 €	-
2128	Aménagement Cours d'eau Moulin	24 000.00 €	7 500.00 €
S/TOTAL		83 800.00 €	26 650.00 €

HORS PLAN DE GESTION			
COMPTE	OPERATION	MONTANT PREVISIONNEL	Subv AE
	Immobilisations Corporelles	1 500.00 €	
2183	Ordinateur	2 500.00 €	
2182	Tracteur	30 000.00 €	
2158	Gyrobroyeur	5 000.00 €	
S/TOTAL		39 000.00 €	

TOTAL INVESTISSEMENT 2021	122 800.00 €	26 650.00 €
----------------------------------	---------------------	--------------------

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical.

M. FAGAUT suggère de passer au vote.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité les opérations 2021 du Plan de gestion telles que présentées dans le dossier et discutées en séance et approuve l'inscription des dépenses correspondantes au budget 2021 ;

- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant.

- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

VI – Conventions 2021

M. FAGAUT énumère les différentes conventions qu'il est proposé de valider dans le cadre du budget 2021 :

- Convention 001-2021 : convention avec la LPO ayant pour objet préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées thématiques « Balades d'écoute et d'observation » du marais de Saône en faveur du grand public pour un montant de **900 €**. (Cf. annexe)
- Convention 002-2021 : convention avec FNE et la FDC du Doubs ayant objet de préciser les modalités de réalisation et de mise en œuvre de visites guidées du marais de Saône en faveur du grand public et des organismes/structures de formation pour un montant de **600 €**. (Cf. annexe)

- Renouvellement des conventions de pâturage ayant pour objet de préciser la nature et les modalités de mise à disposition d'équins par les propriétaires des chevaux sur les terrains situés dans le marais de Saône.
- Réalisation d'un bail environnemental pour les parcelles exploitables situées à La Vèze.

Mme. GAGLIOLO demande si les sorties qui ne sont pas réalisées sont quand même payées aux prestataires.

M. BENOIT-GONIN lui indiquent que seules les sorties réalisées sont payées mais que dans la mesure du possible, compte rendu de la spécificité de la période de crise sanitaire, les sorties annulées sont généralement reportées.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les conventions et autorise le Président à les signer

VII - Informations et questions diverses

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite aux modifications de statuts, il y a lieu de refaire le règlement intérieur du syndicat.

Il précise que ce dernier est en cours de rédaction et qu'il sera soumis au vote lors du prochain comité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants. La séance est levée à 17h45.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DOCUMENTS JOINTS : PROCHAINE REUNION DE COMITE SYNDICAL : non définie.

DIFFUSION INTERNE : M. FAGAUT.

DIFFUSION EXTERNE : Ensemble des membres du Comité syndical / Ensemble des collectivités membres